

# Règlement du concours

## 1. Introduction et organisation du concours

Ce concours, organisé par LeasePlan Belgique, a pour objet de permettre à la personne ayant posté la réaction la plus originale à une publication de Saint-Valentin sur la page Facebook de LeasePlan de conduire une Tesla Model 3 du 14/02/2020 au 17/02/2020. Ce règlement définit les règles et les conditions pour pouvoir participer au concours.

## 2. Conditions de participation

Les participants doivent poster une réaction à la publication de Saint-Valentin de LeasePlan sur la page Facebook de LeasePlan, en mentionnant #WeLoveEV, le dimanche 9 février 2020 à 23 h 59 au plus tard. Le commentaire/la photo devant être visible par le public, une publication effectuée depuis un compte protégé ne pourra pas être prise en compte. Les participants doivent être majeurs et posséder un permis de conduire valide. LeasePlan lance le concours de Saint-Valentin dans une publication en français et en néerlandais sur Facebook. Un gagnant sera choisi parmi les réactions.

## 3. Déroulement du concours

La contribution des participants au concours doit être une réaction créative à une publication de Saint-Valentin de LeasePlan. Le gagnant sera désigné par le jury de LeasePlan sur la base de critères d'évaluation de la créativité. Les participants autorisent l'organisation à publier gratuitement les contributions créatives sur le site Internet de LeasePlan Belgique et sur d'autres canaux en ligne sous leur responsabilité éditoriale. Le participant garantit l'organisateur contre toute réclamation éventuelle en rapport avec sa contribution créative. Cela signifie que toutes les réactions (y compris une participation avec photo) doivent être originales et ne peuvent être créées que par le(s) participant(s). Aucun contenu de tiers protégé par des droits d'auteur ne peut être incorporé de quelque manière que ce soit, sauf si l'on dispose de tous les consentements nécessaires des détenteurs de droits. L'organisateur n'est pas tenu de publier et/ou d'utiliser les contributions et peut supprimer toute contribution créative à tout moment et pour toute raison.

## 4. Prix

Le mercredi 12 février 2020 au plus tard, le jury professionnel annoncera le gagnant sur Facebook. Le gagnant sera invité à communiquer ses données personnelles à LeasePlan le mercredi 12/02 à 16 heures au plus tard.

Le prix est un week-end avec une Tesla Model 3. Si celle-ci n'est pas disponible à ce moment-là, une Tesla modèle S ou X sera proposée. Le gagnant viendra chercher la voiture au Tesla Experience Store à Zaventem le vendredi 14 février et la ramènera au même endroit le lundi 17 février.

La voiture ne peut être prêtée à une tierce personne sans le consentement préalable de Tesla.

Le gagnant reconnaît et accepte que Tesla, à l'exception de toute assurance responsabilité civile, ne fournit pas de couverture d'assurance. En cas de dommages au véhicule, une franchise d'un maximum de 2 500 EUR, ou l'équivalent dans votre monnaie locale, sera appliquée et sera payée par le gagnant à Tesla.

Le gagnant devra signer un accord de prêt de véhicule à la réception de la voiture.

## 5. Responsabilité

L'organisateur, LeasePlan Belgique, n'est pas responsable des dommages, des blessures physiques ou des accidents qui pourraient survenir à la suite de la participation au concours et/ou de l'utilisation du

prix. Les participants et les gagnants déclarent être assurés pour tout dommage résultant de leur responsabilité personnelle. Les participants et les gagnants déclarent renoncer à toute réclamation à l'encontre de LeasePlan Belgique qui pourrait découler de leur participation au concours et/ou de l'utilisation du prix.

Si un tiers devait tenir LeasePlan Belgique responsable, d'une manière ou d'une autre, de tout dommage causé dans le cadre de la participation au concours et/ou de l'utilisation du prix, le participant ou le gagnant en question indemniserait intégralement LeasePlan Belgique à cet égard.

LeasePlan Belgique n'est pas responsable si un gagnant ne peut être joint parce que le participant a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou incorrectes lors de sa participation. En cas d'impossibilité de joindre le gagnant, c'est-à-dire en l'absence de réponse le mercredi 12/02 à 16 heures au plus tard, l'organisation peut attribuer le prix remporté à un autre participant. Une fois le gagnant annoncé, il sera contacté par LeasePlan Belgique qui l'invitera à transmettre ses coordonnées afin d'organiser l'attribution du prix.

## 6. Données personnelles

Les coordonnées que l'organisateur recueille au sujet des participants sont régies par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

Par leur participation, les participants acceptent que, s'ils remportent un prix, ils puissent apparaître avec leur contribution et leur nom sur le site Internet et les autres canaux en ligne sous la responsabilité éditoriale de LeasePlan Belgique.

## 7. Contrôle du concours et décisions

L'organisateur surveille le bon déroulement du concours. Si toutes les conditions du règlement ne sont pas remplies, ou en cas d'abus, de tromperie, de fraude ou de « mauvaise foi », l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant du concours. Le résultat d'un concours ne peut être contesté.

## 8. Acceptation du règlement

En participant à ce concours, le participant accepte le règlement du concours et toutes les décisions que l'organisateur prendra en lien avec le concours.